

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Reugnet, 12 octobre 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 1 p. (387vbis)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Reugnet, 12 octobre 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51350>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 octobre 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Reugnet](#)

Lieu de destination Honfleur (Calvados)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin répond à la lettre de Reugnet du 6 octobre 1883 en l'informant qu'il n'y a pas de place au Familistère pour les personnes étrangères à l'Association coopérative du capital et du travail.

Notes Lieu de destination : « Maison du Mont Joli Honfleur, Calvados » selon l'index du registre de correspondance.

## Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- Sur le folio 387v sont copiées la lettre de Godin à monsieur Feurger du 12 octobre 1883 et la lettre de Godin à monsieur Reugnet du 12 octobre 1883.

## Mots-clés

[Familistère](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Paris 18 juillet 1848.

Paris 18 juillet 1848.  
88  
88  
88

Monseigneur,

J'ai bien reçue votre  
lettre du 5<sup>e</sup> juillet et  
travaux qui m'occupent  
ici sont trop consi-  
gnables pour me permettre  
de me préoccuper d'autre  
chose.

Veuillez agréer

Monseigneur, l'assurance  
de ma parfaite considé-  
ération.

M. Fournier.

Monseigneur,

En réponse à votre  
lettre du 6<sup>e</sup>, j'ai l'hon-  
neur de vous informer  
que l'association du  
Familistère est faite  
exclusivement pour les  
travailleurs, ouvriers  
et employés, habillés à  
l'opulence de s'établis-  
sment. Le Familistère  
n'a donc point de place  
pour des personnes  
étrangères.

Veuillez

Monseigneur François.